

A retourner à :

Assurancevie.com - 13 rue d'Uzès - 75002 PARIS

➤ Demande de mise en place, modification ou suspension d'un plan de rachats programmés

Vous pouvez demander un plan de rachats programmés à condition que votre contrat respecte les conditions suivantes :

- Votre contrat ne doit pas faire l'objet d'un nantissement, d'une avance, d'un plan d'investissement progressif, de versements programmés ou d'un plan d'arbitrages programmés.
- Votre contrat ne doit pas être soumis à une fiscalité étrangère.

Il est rappelé que la mise en place d'un plan de rachats programmés peut comporter un risque financier et patrimonial. Les rachats programmés diminuent le capital constitué sur le contrat qui en fait l'objet. De plus, pour les droits exprimés en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DEMANDEUR (toutes mentions obligatoires)	
Je soussigné(e) <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Mademoiselle	
Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>
Nom de naissance : <input type="text"/>	
Né(e) le :	<input type="text"/>
Ville de naissance :	<input type="text"/>
Département de naissance :	<input type="text"/>
Adresse : <input type="text"/>	
Code postal :	<input type="text"/>
Ville :	<input type="text"/>
E-mail (facultatif) :	<input type="text"/> @ <input type="text"/>
Profession (profession antérieure si "retraité") :	<input type="text"/>
Secteur d'activité :	<input type="text"/>
Adhérent au contrat cité en référence	
Souhaite : <input type="checkbox"/> Mettre en place un plan de rachats programmés <input type="checkbox"/> Suspendre	
<input type="checkbox"/> Modifier le plan de rachats programmés sur le contrat cité en référence	
CARACTERISTIQUES DU PLAN DE RACHATS PROGRAMMES :	
• Périodicité : <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Trimestrielle <input type="checkbox"/> Mensuelle	
• Supports financiers : Les rachats partiels sont effectués :	
<input type="checkbox"/> Conformément à la répartition entre supports financiers constatée sur le contrat au moment du rachat (option non disponible si un support à durée de commercialisation limitée figure sur votre contrat).	
<input type="checkbox"/> Sur le support en euros uniquement.	
• Montant net par période :	<input type="text"/> €
Minimum : 100 €/mois ; 300 €/trimestre ; 300 €/semestre ; 300 €/an.	
Maximum : le montant racheté annuellement doit être inférieur à 10% de l'épargne constituée sur le contrat (ou 10% de l'épargne constituée sur le support en euros si vous avez choisi d'effectuer vos rachats uniquement sur ce support).	
• A compter du mois de :	<input type="text"/> La mise en place des rachats programmés interviendra au plus tôt 30 jours à compter de la demande, les rachats étant effectués le 1 ^{er} du mois.
• Durée : Les rachats programmés cesseront automatiquement au bout de 4 ans. Il peut à tout moment être mis fin au plan de rachats programmés sur simple demande de l'adhérent. Les rachats cesseront automatiquement si l'épargne en compte est insuffisante pour effectuer le rachat programmé. Il est rappelé que l'épargne investie sur les supports en unités de compte est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, en fonction des fluctuations des marchés financiers.	
• Option fiscale : <input type="checkbox"/> Je demande que le prélèvement libératoire soit retenu (les prélèvements sociaux seront également déduits)	
<input type="checkbox"/> Je me charge moi-même de déclarer la plus-value (les prélèvements sociaux étant précomptés par l'assureur)	
• Le règlement sera effectué par virement sur un compte ouvert à mon nom exclusivement :	
<input type="checkbox"/> RIB détenu par la Compagnie (Banque : <input type="text"/>)	
<input type="checkbox"/> Je joins un nouveau RIB	

Les caractéristiques de fonctionnement décrites ci-dessus ne s'appliquent qu'au plan de rachats programmés demandé ce jour. Toute demande ultérieure de mise en place d'un plan de rachats programmés sera soumise aux conditions en vigueur à la date de ladite demande.

L'Assureur peut décider à tout moment et sans préavis, pour motif légitime, sous réserve de l'accord du conseil d'administration de l'association ADER, de mettre fin à tout moment et sans préavis, pour motif légitime, aux rachats programmés, de les réglementer, de les suspendre ou de ne pas les poursuivre jusqu'au terme convenu. Le souscripteur/adhérent accepte expressément cette condition.

Fait en 3 exemplaires à

le

Signature de l'Adhérent

Signature et cachet du Conseil

Assurancevie.com
13 rue d'Uzès - 75002 Paris
*Société de courtage en assurance de personnes immatriculée
au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
sous le n° 880 568 423 ainsi qu'à l'ORIAS sous le n° 20 001 801.*

A retourner à :

Assurancevie.com - 13 rue d'Uzès - 75002 PARIS

➤ Demande de mise en place, modification ou suspension d'un plan de rachats programmés

Vous pouvez demander un plan de rachats programmés à condition que votre contrat respecte les conditions suivantes :

- Votre contrat ne doit pas faire l'objet d'un nantissement, d'une avance, d'un plan d'investissement progressif, de versements programmés ou d'un plan d'arbitrages programmés.
- Votre contrat ne doit pas être soumis à une fiscalité étrangère.

Il est rappelé que la mise en place d'un plan de rachats programmés peut comporter un risque financier et patrimonial. Les rachats programmés diminuent le capital constitué sur le contrat qui en fait l'objet. De plus, pour les droits exprimés en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DEMANDEUR (toutes mentions obligatoires)	
Je soussigné(e) <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Mademoiselle	
Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>
Nom de naissance : <input type="text"/>	
Né(e) le :	<input type="text"/>
Ville de naissance :	<input type="text"/>
Département de naissance :	<input type="text"/>
Adresse : <input type="text"/>	
Code postal :	<input type="text"/>
Ville :	<input type="text"/>
E-mail (facultatif) :	<input type="text"/> @ <input type="text"/>
Profession (profession antérieure si "retraité") :	<input type="text"/>
Secteur d'activité :	<input type="text"/>
Adhérent au contrat cité en référence	
Souhaite : <input type="checkbox"/> Mettre en place un plan de rachats programmés <input type="checkbox"/> Suspendre	
<input type="checkbox"/> Modifier le plan de rachats programmés sur le contrat cité en référence	
CARACTERISTIQUES DU PLAN DE RACHATS PROGRAMMES :	
• Périodicité : <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Trimestrielle <input type="checkbox"/> Mensuelle	
• Supports financiers : Les rachats partiels sont effectués :	
<input type="checkbox"/> Conformément à la répartition entre supports financiers constatée sur le contrat au moment du rachat (option non disponible si un support à durée de commercialisation limitée figure sur votre contrat).	
<input type="checkbox"/> Sur le support en euros uniquement.	
• Montant net par période :	<input type="text"/> €
Minimum : 100 €/mois ; 300 €/trimestre ; 300 €/semestre ; 300 €/an.	
Maximum : le montant racheté annuellement doit être inférieur à 10% de l'épargne constituée sur le contrat (ou 10% de l'épargne constituée sur le support en euros si vous avez choisi d'effectuer vos rachats uniquement sur ce support).	
• A compter du mois de :	<input type="text"/> La mise en place des rachats programmés interviendra au plus tôt 30 jours à compter de la demande, les rachats étant effectués le 1 ^{er} du mois.
• Durée : Les rachats programmés cesseront automatiquement au bout de 4 ans. Il peut à tout moment être mis fin au plan de rachats programmés sur simple demande de l'adhérent. Les rachats cesseront automatiquement si l'épargne en compte est insuffisante pour effectuer le rachat programmé. Il est rappelé que l'épargne investie sur les supports en unités de compte est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, en fonction des fluctuations des marchés financiers.	
• Option fiscale : <input type="checkbox"/> Je demande que le prélèvement libératoire soit retenu (les prélèvements sociaux seront également déduits)	
<input type="checkbox"/> Je me charge moi-même de déclarer la plus-value (les prélèvements sociaux étant précomptés par l'assureur)	
• Le règlement sera effectué par virement sur un compte ouvert à mon nom exclusivement :	
<input type="checkbox"/> RIB détenu par la Compagnie (Banque : <input type="text"/>)	
<input type="checkbox"/> Je joins un nouveau RIB	

Les caractéristiques de fonctionnement décrites ci-dessus ne s'appliquent qu'au plan de rachats programmés demandé ce jour. Toute demande ultérieure de mise en place d'un plan de rachats programmés sera soumise aux conditions en vigueur à la date de ladite demande.

L'Assureur peut décider à tout moment et sans préavis, pour motif légitime, sous réserve de l'accord du conseil d'administration de l'association ADER, de mettre fin à tout moment et sans préavis, pour motif légitime, aux rachats programmés, de les réglementer, de les suspendre ou de ne pas les poursuivre jusqu'au terme convenu. Le souscripteur/adhérent accepte expressément cette condition.

Fait en 3 exemplaires à

le

Signature de l'Adhérent

Signature et cachet du Conseil

Assurancevie.com
13 rue d'Uzès - 75002 Paris
Société de courtage en assurance de personnes immatriculée
au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
sous le n° 880 568 423 ainsi qu'à l'ORIAS sous le n° 20 001 801.

A retourner à :

Assurancevie.com - 13 rue d'Uzès - 75002 PARIS

➤ Demande de mise en place, modification ou suspension d'un plan de rachats programmés

Vous pouvez demander un plan de rachats programmés à condition que votre contrat respecte les conditions suivantes :

- Votre contrat ne doit pas faire l'objet d'un nantissement, d'une avance, d'un plan d'investissement progressif, de versements programmés ou d'un plan d'arbitrages programmés.
- Votre contrat ne doit pas être soumis à une fiscalité étrangère.

Il est rappelé que la mise en place d'un plan de rachats programmés peut comporter un risque financier et patrimonial. Les rachats programmés diminuent le capital constitué sur le contrat qui en fait l'objet. De plus, pour les droits exprimés en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DEMANDEUR (toutes mentions obligatoires)	
Je soussigné(e) <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Mademoiselle	
Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>
Nom de naissance : <input type="text"/>	
Né(e) le :	<input type="text"/>
Ville de naissance :	<input type="text"/>
Département de naissance :	<input type="text"/>
Adresse : <input type="text"/>	
Code postal :	<input type="text"/>
Ville :	<input type="text"/>
E-mail (facultatif) :	<input type="text"/> @ <input type="text"/>
Profession (profession antérieure si "retraité") :	<input type="text"/>
Secteur d'activité :	<input type="text"/>
Adhérent au contrat cité en référence	
Souhaite : <input type="checkbox"/> Mettre en place un plan de rachats programmés <input type="checkbox"/> Suspendre	
<input type="checkbox"/> Modifier le plan de rachats programmés sur le contrat cité en référence	
CARACTERISTIQUES DU PLAN DE RACHATS PROGRAMMES :	
• Périodicité : <input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Trimestrielle <input type="checkbox"/> Mensuelle	
• Supports financiers : Les rachats partiels sont effectués :	
<input type="checkbox"/> Conformément à la répartition entre supports financiers constatée sur le contrat au moment du rachat (option non disponible si un support à durée de commercialisation limitée figure sur votre contrat).	
<input type="checkbox"/> Sur le support en euros uniquement.	
• Montant net par période :	<input type="text"/> €
Minimum : 100 €/mois ; 300 €/trimestre ; 300 €/semestre ; 300 €/an.	
Maximum : le montant racheté annuellement doit être inférieur à 10% de l'épargne constituée sur le contrat (ou 10% de l'épargne constituée sur le support en euros si vous avez choisi d'effectuer vos rachats uniquement sur ce support).	
• A compter du mois de :	<input type="text"/> La mise en place des rachats programmés interviendra au plus tôt 30 jours à compter de la demande, les rachats étant effectués le 1 ^{er} du mois.
• Durée : Les rachats programmés cesseront automatiquement au bout de 4 ans. Il peut à tout moment être mis fin au plan de rachats programmés sur simple demande de l'adhérent. Les rachats cesseront automatiquement si l'épargne en compte est insuffisante pour effectuer le rachat programmé. Il est rappelé que l'épargne investie sur les supports en unités de compte est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, en fonction des fluctuations des marchés financiers.	
• Option fiscale : <input type="checkbox"/> Je demande que le prélèvement libératoire soit retenu (les prélèvements sociaux seront également déduits)	
<input type="checkbox"/> Je me charge moi-même de déclarer la plus-value (les prélèvements sociaux étant précomptés par l'assureur)	
• Le règlement sera effectué par virement sur un compte ouvert à mon nom exclusivement :	
<input type="checkbox"/> RIB détenu par la Compagnie (Banque : <input type="text"/>)	
<input type="checkbox"/> Je joins un nouveau RIB	

Les caractéristiques de fonctionnement décrites ci-dessus ne s'appliquent qu'au plan de rachats programmés demandé ce jour. Toute demande ultérieure de mise en place d'un plan de rachats programmés sera soumise aux conditions en vigueur à la date de ladite demande.

L'Assureur peut décider à tout moment et sans préavis, pour motif légitime, sous réserve de l'accord du conseil d'administration de l'association ADER, de mettre fin à tout moment et sans préavis, pour motif légitime, aux rachats programmés, de les réglementer, de les suspendre ou de ne pas les poursuivre jusqu'au terme convenu. Le souscripteur/adhérent accepte expressément cette condition.

Fait en 3 exemplaires à

le

Signature de l'Adhérent

Signature et cachet du Conseil

Assurancevie.com
13 rue d'Uzès - 75002 Paris
Société de courtage en assurance de personnes immatriculée
au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
sous le n° 880 568 423 ainsi qu'à l'ORIAS sous le n° 20 001 801.